



REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS

Le présent règlement ne concerne que les compétitions (qu'elles soient sponsorisées ou spécifiques au club) organisées par l'Association Sportive du Golf de Sologne et comptant ou non pour l'évolution de l'index des joueurs. Le fait de s'inscrire à une compétition organisée par l'Association Sportive du Golf de Sologne entraîne l'acceptation de ce règlement. Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

1.- COMITE DES COMPETITIONS – COMMISSAIRES

Toutes les compétitions, organisées par l'association sportive du golf de Sologne, sont sous la responsabilité du Comité des Compétitions qui est souverain dans l'élaboration et dans la gestion du calendrier, il est responsable du bon déroulement de toutes les épreuves. Les Règles appliquées sont celles établies par le R&A suivies des recommandations éventuelles de la F.F.G. et des règles locales du Club.

Ce Comité est composé du responsable de la compétition, désigné par le conseil de l'Association Sportive du Golf de Sologne, assisté de deux membres de l'association présents le jour de la compétition, choisis par priorité dans la liste suivante :

- le président de l'association sportive du golf de Sologne ;
- les membres du bureau de l'association sportive;
- toute personne agréée par l'association sportive ;
- exceptionnellement le professeur de golf du club.

Pour chaque compétition individuelle et dotée, le Comité désignera un Commissaire responsable (à défaut, le responsable de la compétition) et habilité à prendre toute décision qui favorisera le bon déroulement de la compétition. En général, il sera chargé de vérifier l'état du terrain et l'emplacement des marques de départs avant que s'élançe la première partie. Il décidera des règles locales temporaires du jour (exemple : On place la balle). Il assurera la liaison avec le starter. Il surveillera la progression des parties et interviendra sur le jeu lent. Il sera habilité à délivrer des sanctions et à saisir le comité pour tout litige. Il assistera à la remise des prix, au terme de la compétition et il animera la réunion de régulation qui pourra suivre en cas de réclamation.

Le Comité est le seul à avoir un pouvoir de décision sur toute réclamation lors des compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf de Sologne.

Si le Comité considère qu'un joueur ou qu'une joueuse s'est rendu(e) coupable d'une grave infraction à l'étiquette, il peut imposer la disqualification du joueur ou de la joueuse pour toute compétition organisée par l'association sportive du golf de Sologne.

Toutefois, tous les membres du bureau de l'association sportive, qu'ils aient été présents ou non le jour d'une compétition, sont réunis aussitôt que possible, à l'initiative du président de l'association sportive du golf de Sologne, pour statuer sur une pénalité de disqualification susceptible d'être imposée à un joueur après la clôture d'une compétition suite à une réclamation recevable en match-play (voir règles 2-5 et 34-1.a), ou conformément aux exceptions de la règle 34-1.b en stroke play ou stableford.



Par ailleurs le comité peut désigner un arbitre pour une compétition sous réserve que ce soit une personne ayant les capacités reconnues par la Fédération Française de Golf ou à défaut un Organisateur d'Épreuve de Club (O.E.C.).

2.- TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR

Le terrain est celui du **Golf de Sologne**. Les règles de golf (2016/2017) approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of saint Andrews » complétées par les règles locales permanentes reprises au paragraphe 15 de ce document s'appliquent pour toutes ces compétitions.

Si des règles spécifiques s'appliquent à une compétition, celles-ci sont indiquées par le comité par voie d'affichage au club house au plus tard la veille de la compétition.

3. – FORMULE DE JEU.

A moins qu'il en soit précisé autrement sur la carte de score ou par voie d'affichage, la formule de jeu est la suivante :

- Stableford ;
- Simple ;
- Sur un tour conventionnel (18 trous) ;
- Classement Brut et Classement Net.

4. – SERIES ET CATEGORIES SPORTIVES.

- Limites d'index pour chaque série hommes (toutes catégories d'âge) :
 - **1ère Série** : inférieur ou égal à 15,4 ;
 - **2ème Série** : de 15,5 à 29,9 ;
 - **3ème Série** : de 30 à 54.
- Limites d'index pour chaque série femmes (toutes catégories d'âge) :
 - **1ère Série** : inférieur ou égal à 19,9 ;
 - **2ème Série** : de 20 à 35,9 ;
 - **3ème Série** : de 36 à 54.

Ces séries sont susceptibles d'être modifiées en fonction des desiderata du sponsor ou du champ des joueurs ou joueuses.

Sauf autre volonté du sponsor en accord avec le comité, les classements se font par série, par sexe et par catégorie d'âge.

L'index pris en compte est celui détenu par le joueur lors de la constitution des groupes et de la détermination des heures de départ par le comité. Pour les joueurs affiliés à la Fédération Française de Golf (F.F.G.), cet index est celui apparaissant sur le site de cette Fédération. Les joueurs étrangers ne pouvant présenter un justificatif de leur index de jeu certifié de leur club datant de moins de 15 jours seront inscrits avec un index de 0.



5. – OUVERTURE DES COMPÉTITIONS.

Sauf autre disposition, **les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs** (membres ou non de l'association sportive du golf de Sologne) **à jour de leur licence** de la Fédération Française de Golf **et ayant produit un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf pour l'année en cours.

Les joueurs étrangers non affiliés à la F.F.G. sont également admis sous réserve d'acceptation de leur participation par le comité et devront notamment pouvoir justifier leur index et fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf.

6. – CALENDRIER ET INSCRIPTIONS.

Le Comité veillera à annoncer les compétitions au minimum quinze jours à l'avance à la fois sur la page AS & Compétition du site internet du golf de Sologne (<http://www.golfdesologne.fr/index.php?page=133>) et sur le panneau d'information du club house, via une affiche qui présentera la compétition à venir avec ses caractéristiques et ses modalités d'inscription.

Chaque compétiteur doit s'inscrire sur internet via le formulaire mis en ligne sur la page AS & Compétition du site internet du golf de Sologne ou directement à l'accueil du golf.

Afin de faciliter le traitement des inscriptions, il est fortement recommandé de privilégier l'inscription en ligne.

Pour toutes les compétitions, les inscriptions seront closes **l'avant-veille de la compétition à 12 heures**, délai de rigueur.

Eventuellement, le Comité se réserve le droit de limiter le nombre de compétiteurs, le champ étant déterminé par l'ordre d'inscription.

Le droit d'inscription est fixé, sauf autres dispositions, à 5 € pour les membres de l'AS et 10€ pour les non membres AS. Il est à régler à l'accueil lors de la perception de la carte de score le jour de la compétition.

7. – GROUPES ET HEURES DE DEPART.

Les groupes et les heures de départ sont fixés par le comité. Cependant les compétiteurs peuvent indiquer à l'inscription leurs préférences horaires. Ces demandes seront prises en compte dans la mesure du possible par le comité.

La feuille des départs est disponible la veille de la compétition sur les sites de la fédération (www.ffgolf.org : espace licencié) sur le site du golf de Sologne (www.golfdesologne.fr / onglet compétition) ainsi que sur le tableau d'affichage du Club House.

Tout compétiteur prévenant le club-house de son absence de la compétition dans un délai jugé raisonnable par le comité sera « forfait », ce statut étant sans influence sur l'évolution de son index. S'il n'a pas prévenu de son absence avant ce délai raisonnable, il sera disqualifié avec évolution de l'index le cas échéant.

Tout compétiteur se doit d'être présent 10 minutes avant son heure de départ au trou numéro 1 ou le cas échéant au trou de départ qui lui aura été attribué. Il évitera de gêner les joueurs de la partie précédente en se rapprochant de l'aire de départ. Afin d'éviter des erreurs de balles, chaque joueur devra inscrire une marque d'identification sur sa balle.



Un compétiteur doit respecter les heures de départ fixées par le comité. Si le joueur arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de cinq minutes après son heure de départ, la pénalité pour ne pas avoir respecté son heure de départ sera :

- la perte du premier trou en match play ;
- deux coups de pénalité sur le premier trou en stroke play ;
- perte de deux points du score total des points du tour en Stableford.

Autrement la pénalité pour une infraction à cette Règle est la disqualification.

Exception : Si le Comité considère que des conditions exceptionnelles ont empêché le joueur de prendre son départ à l'heure, il n'y a pas de pénalité.

8. – MARQUES DE DEPART.

Sauf autre précision sur la carte de score ou par voie d'affichage, les marques de départ suivantes sont utilisées pour le calcul du handicap :

Individuel adulte :

- **Marques blanches** : 1^{ère} série Hommes ;
- **Marques jaunes** : 2^{ème} et 3^{ème} séries Hommes ;
- **Marques bleues** : première série Dames ;
- **Marques rouges** : 2^{ème} et 3^{ème} séries Dames.

Équipe :

- **Hommes** : toutes séries repères jaunes.
- **Dames** : toutes séries repères rouges.
- **Mixtes** : hommes repères jaunes et dames repères rouges.

Compétition Jeunes :

- **Marques blanches** : U16 Garçons ;
- **Marques jaunes** : U14 Garçons ;
- **Marques bleues** : U16 Filles & U12 Garçons ;
- **Marques rouges** : U14 Filles ;
- **Marques oranges** : U12 Filles.

9. – DEROULEMENT DE LA PARTIE - JEU LENT.

Pour la bonne tenue des compétitions et pour le plaisir de tous, il faut :

- ETEINDRE son téléphone ;
- respecter les règles et le terrain (pitches, divots, bunkers) ;
- jouer une balle provisoire dès que l'on a perdu de vue l'emplacement final de la balle d'origine ;
- ne pas chercher les balles égarées plus de 5 minutes ;
- laisser passer la partie qui vous suit dès que celle-ci est retardée par la recherche d'une de vos balles ;
- placer son équipement du côté du départ suivant avant d'aller putter ;
- libérer rapidement les greens pour inscrire les scores au départ du trou suivant.

Les parties sont fermement invitées à respecter l'horaire inscrit sur la carte de score.



Le Commissaire aura pour tâche de réguler le flux des parties et d'intervenir directement auprès des joueurs et des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent. Après les observations verbales d'usage et, dans le cas d'un retard d'un trou ou de 15 minutes sur la partie qui précède, le Commissaire pourra appliquer les sanctions suivantes en Stroke play comme en Stableford :

- première infraction : pénalité de 1 coup qui s'ajoutera au score total ;
- seconde infraction : pénalité de 2 coups qui s'ajoutera au score total ;
- troisième infraction : disqualification.

La pénalité est applicable à un ou plusieurs joueurs de la partie.

En match-play, le Commissaire pourra obliger la partie à passer un ou plusieurs trous (square) pour recoller à la partie qui précède.

10. – RECORDING ET ENREGISTREMENT DES SCORES.

Tout joueur est responsable de sa carte. Les scores devront être vérifiés et les cartes signées par les joueurs et leurs marqueurs. La carte doit être rendue au comité aussitôt que possible après la fin du tour.

Le score total en Strokeplay, ou à défaut en Stableford, est également renseigné afin de faciliter le traitement informatique des résultats et d'éviter d'éventuelles erreurs.

La carte sera considérée comme rendue lorsqu'elle aura été déposée dans l'urne du clubhouse (décision 6-6c/1) ou remise à un membre du comité.

Si le compétiteur doit rapporter des faits au comité, (application des règles 3-3 ou 20-7c), en cas d'absence d'un représentant accrédité il doit le préciser sur sa carte avant de la rendre. Son cas sera alors examiné par le comité avant que la carte ne soit enregistrée sur ordinateur.

L'enregistrement des scores sur ordinateur est effectué uniquement par les personnes désignées par le bureau.

11. – DÉPARTAGE.

Sauf cas particuliers et indiqué dans le règlement spécifique de l'épreuve, il n'y a pas de play-off. Le départage est effectué automatiquement par le programme informatique de la F.F.G. selon les principes suivants : les ex-aequo sont départagés sur les 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste les scores trou par trou en remontant (17ème, 15ème, 14ème, 12ème etc.) sont comparés.

En cas d'égalité parfaite sur les 18 trous, les compétiteurs sont classés, que ce soit en brut ou en net, de l'index le plus élevé à l'index le plus faible. Si, en outre, les index sont identiques un tirage au sort est effectué par le comité.



12. – TERRAIN INJOUABLE.

Si le comité ou son représentant autorisé considère que pour quelle que raison que ce soit, le terrain ou toute partie du terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement du jeu (ex : brouillard), il peut ordonner une interruption momentanée du jeu.

13. – PRIX.

Les prix seront conformes aux dispositions de la règle 3 du statut d'amateur prévu par la F.F.G. Sauf autres dispositions voulues par le sponsor et/ou le comité, des prix sont remis, par séries, aux gagnants en brut et en net (sans cumul, le brut primant le net) ainsi qu'aux deuxièmes et aux troisièmes en brut et/ou en net. Les joueurs «pro » ne sont normalement pas classés pour l'attribution de prix.

Un tirage au sort des cartes de score est généralement effectué pour récompenser quelques heureux compétiteurs n'ayant pas déjà reçu un prix pour la même compétition.

14. – REMISE DES PRIX.

La remise des prix a lieu à la suite de la compétition à une heure généralement précisée sur la feuille de score.

Sauf s'il s'est excusé auprès d'un membre du comité pour une raison personnelle, le compétiteur absent à la remise des prix ne pourra recevoir un prix, celui-ci sera automatiquement attribué au compétiteur venant immédiatement derrière lui dans l'ordre du mérite, faisant ainsi monter d'une place tous les compétiteurs suivants dans l'attribution des prix ; cela n'entraîne pas la disqualification du compétiteur concerné.

Les prix non attribués sont ajoutés aux récompenses attribuées au tirage au sort le jour de la compétition.

15. – REGLES LOCALES.

Généralités :

Ces règles locales spécifiques complètent les Règles Locales Permanentes des épreuves fédérales et annulent et remplacent toutes autres Règles Locales.

Parties intégrantes du terrain. Obstructions inamovibles (Règle 24) :

Tous les chemins font partie intégrante du terrain à l'exception du trou n°9 (obstruction inamovible).

Terrain en conditions anormales (règle 25) :

Sont considérés comme terrain en conditions anormales :

- les anciens bunkers comblés à droite du green des trous n° 4, 7 et 10,
- les rigoles de drainage, à droite et à gauche du fairway des trous n° 9 et 11,
- toutes les ornières dues au passage d'engins (en particulier à droite des 135m du trou 11),
- les éventuels dégâts causés par des sangliers.



Obstacle d'eau (règle 26) :

Tous les fossés non piquetés et non délimités, le long des trous, sont des obstacles d'eau latéraux et leurs lisières sont les ruptures naturelles de pente.

Le fossé, à droite du trou n°1, est un obstacle d'eau latéral. Cette zone a été étendue à toute la partie à droite des piquets rouges et cela pour accélérer le jeu.

Si suite à un coup tapé, depuis le départ des trous n°2, 8 et 10, la balle repose dans l'obstacle d'eau, le joueur en plus des options de la règle 26, pourra dropper une balle avec un coup de pénalité, sur la dropping-zone aménagée (au trou n°8, cette mesure n'est pas appliquée en compétitions fédérales ou de ligue).

En l'absence de marquage spécifique, les dropping-zone sont limitées à deux longueurs de club du bord du tapis.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de franchir la clôture électrique et de pénétrer dans l'obstacle d'eau latéral du trou n°5. Cet obstacle est étendu à l'infini au-delà de la clôture électrique.

Une balle y reposant doit être jouée selon les options de la règle 26 ou 27-1 « coup et distance ».

Hors limite (règle 27) :

La clôture électrique et/ou les alignements de piquets blancs déterminent les hors limites sur tout le parcours mis à part au niveau du fossé du trou n°5 où elle marque la limite de l'obstacle d'eau latéral (étendu à l'infini).

Afin d'assurer la sécurité des joueurs, toute balle en jeu reposant à moins de 2 longueurs de club d'une clôture électrique pourra être droppée sans pénalité à 2 longueurs de club de la clôture, drop dans la longueur d'un troisième club sans se rapprocher du trou.

Repères rouges en milieu de fairway = 80m de l'entrée de green,
piquets marrons / blancs = 135m de l'entrée de green.